

Séance publique du 2 mai 2007

Délibération n° 2007-4083

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Chassieu

objet : **Aire d'accueil des gens du voyage - Dossier de consultation des entrepreneurs - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 avril 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par sa délibération cadre n° 2005-2846 en date du 11 juillet 2005, le conseil de Communauté a approuvé le transfert des Communes à la Communauté urbaine de la compétence réalisation et gestion des terrains d'accueil des gens du voyage à compter du 1er janvier 2006.

Pour l'aire de Chassieu, la Commune a fait le choix de transférer la maîtrise d'ouvrage des études et de la réalisation à la Communauté urbaine.

Ce terrain de 26 places sera destiné au passage de familles de gens du voyage.

Le coût prévisionnel de réalisation de l'aire d'accueil est de 1 037 100 € HT (soit 39 888,46 € HT par place) et se décompose comme suit :

Prestations	Coût HT	Coût TTC	API partielle votée au Conseil du 2 mai 2006	API partielle votée au Conseil du 13 novembre 2006
travaux aménagement interne	740 000 €	885 040 €		
études, prestations administratives et frais annexes	186 400 €	222 934 €	39 100 €	15 000 €
collecteur d'assainissement	51 570 €	51 570 €		
canalisations d'eau potable (dont récupération pour ordre TVA)	17 530 €	24 402 €		
foncier (réserve foncière)	41 600 €	41 600 €		
total	1 037 100 €	1 225 546 €	39 100 €	15 000 €
montant de l'autorisation de programme 2007		1 129 846 €		

Le montant de l'autorisation de programme restant à individualiser s'élève à 1 129 846 €.

Le surcoût prévisionnel constaté en coût global d'opération est de 9 398 € HT par place.

Les financements devraient se répartir comme suit :

Budget prévisionnel	Participations (nets de taxes)
Etat (70% d'une dépense subventionnable de 15 245 € HT par place de caravane)	277 459 €
Département (soit 30% d'une dépense subventionnable plafonnée à 15 245 € HT par place de caravane, hors acquisition foncière)	118 911 €
Commune (selon répartition financière voté en Conseil du 2 mai 2006 pour un surcoût à la place : 50 % des coûts d'aménagement compris entre 30 490 € et 40 000 €)	122 180 €
total des recettes partenaires	518 550 €
Communauté urbaine (15 245 € par place de caravane)	396 370 €
Communauté urbaine (50 % des coûts d'aménagement compris entre 30 490 € et 40 000 €)	122 180 €
solde Communauté urbaine hors TVA	518 550 €

Afin de poursuivre l'opération (dépôt du permis de construire et réalisation des travaux), il y a lieu de procéder :

- à la consultation des entreprises réalisatrices pour six dossiers de consultation des entrepreneurs pour un montant estimé de 885 040 € TTC :

- . lot n° 1 : voirie-terrassement,
- . lot n° 2 : réseaux secs et humides,
- . lot n° 3 : bâtiments,
- . lot n° 4 : espaces verts,
- . lot n° 5 : clôtures,
- . lot n° 6 : télégestion-éclairage,

- au financement complémentaire des études de maîtrise d'œuvre de la phase travaux et frais divers pour un montant de 168 834 € TTC,

- au financement des réseaux d'assainissement pour un montant de 51 570 € HT,

- au financement du réseau d'eau potable pour un montant de 24 402 € TTC,

- à la signature d'une convention financière entre la commune de Chassieu et la Communauté urbaine qui définit les modalités de paiement du surcoût financier selon les principes de financement énoncés.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme lors de sa réunion du 26 mars 2007 et du Bureau du 16 avril 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le coût global prévisionnel et le montage financier de l'aire d'accueil des gens du voyage de Chassieu d'une capacité de 26 places, pour un montant total de 1 225 546 € en dépenses et 525 422 € en recettes.

2° - Autorise monsieur le président à :

- a) - solliciter les subventions auprès de ses partenaires,
- b) - signer la convention à intervenir avec la commune de Chassieu,
- c) - déposer le permis de construire de l'aire d'accueil de Chassieu.

3° - L'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 1339-Chassieu : aménagement des aires d'accueil des gens du voyage est complétée pour un montant total de 1 129 846 € en dépenses et de 525 422 € en recettes, répartis comme suit :

- 1 053 874 € en dépenses et 518 550 € en recettes sur le budget principal pour la réalisation des travaux, des études de maîtrise d'œuvre de phase travaux et aux frais divers, selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant :

. pour les dépenses :

- . 53 874 € en 2007
- . 1 000 000 € en 2008

. pour les recettes :

- . 518 550 € en 2008,

- 51 570 € en dépenses sur le budget annexe de l'assainissement à prévoir sur 2008,

- 24 402 € en dépenses et 6 872 € en recettes sur le budget annexe de l'eau potable, à prévoir sur 2008.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,